



DIRECTIVES DE LA FCI (GÉNÉRALES ET PROPRES A CERTAINES RACES) POUR LES CROISEMENTS DE RACES ET DE VARIETES DE RACE

- 1) La FCI encourage le croisement entre les variétés de races afin d'accroître le pool génétique et d'améliorer la santé des chiens : il n'est en effet pas bénéfique pour la santé des chiens que l'élevage se fasse avec des populations trop limitées.

Cette recommandation

- ✓ remplace la circulaire 36/1973 du 17/10/1973 et les décisions de l'Assemblée générale de la FCI en 1984 (Acapulco),
- ✓ n'affecte en rien la répartition actuelle des CACIB.

- 2) Les directives concernant le croisement de variétés de races ne peuvent être élaborées qu'en coopération avec le PAYS D'ORIGINE et le PAYS DEMANDEUR sous la supervision des Commissions Scientifique et d'Elevage de la FCI.

3) QUELQUES PRINCIPES D'ORDRE GENERAL ET PROPRES A CERTAINES RACES

En général, on devrait pouvoir croiser des **RACES ETROITEMENT APPARENTEES** ou **VARIETES D'UNE MEME RACE** afin d'éviter ou de réduire des problèmes de santé ou des problèmes résultant d'une construction malsaine. Merci néanmoins de noter ce qui suit :

TAILLE : Ne croiser que les variétés les plus proches entre elles en ce qui concerne la taille, sinon risque lors de la mise bas.

POIL LONG : Un croisement de chien à poil long avec un chien à poil long (gène unique récessif) donne toujours un chien à poil long.

COULEUR : Ne jamais accoupler deux chiens de couleur merle - ¼ de la descendance sera homozygote et présentera des défauts létaux ou préjudiciables pour la santé, tels que par exemple la surdité.

BERGER BELGE (15) : Éviter le croisement d'un chien à poil long avec un chien à poil dur, sinon risque de robe à texture atypique.

CANICHE (172) : Éviter le croisement d'un chien gris (argenté) avec un abricot ou rouge, sinon risque de couleurs atypiques.

DACHSHUND (148) : Éviter le croisement d'un chien à poil long avec un chien à poil dur, sinon risque de robe à texture atypique.

DEUTSCHE DOGGE (235) : Ne jamais croiser un sujet arlequin avec un autre sujet arlequin, ¼ seront homozygotes avec des défauts létaux.

DEUTSCHE DOGGE (235) : Ne croiser l'arlequin qu'avec un sujet noir. L'arlequin est un noir avec un blanc excessif provoqué par des gènes arlequin et merle.

DEUTSCHE DOGGE (235) : Éviter le croisement d'un sujet bleu avec d'autres couleurs que le bleu et le noir. Le bleu est un noir dilué provoqué par un allèle récessif qui dilue aussi la couleur de la truffe et des yeux.

DEUTSCHER SPITZ (97) : Croiser uniquement les gris avec des gris.

DEUTSCHER SPITZ (97) : Éviter le croisement d'un sujet marron avec toute autre couleur que le noir. Donne une truffe atypique marron ou dépigmentée (« Dudley Nose ») dans d'autres couleurs.

HOLLANDSE HERDERSHOND (223) : Éviter le croisement d'un chien à poil long avec un chien à poil dur, sinon risque de robe à texture atypique.

ZWERGSCHNAUZER (183) : Éviter le croisement du poivre&sel avec noir&argent afin de préserver le noir&argent récessif dans cette race.

SCHWEIZER LAUF- UND NIEDERLAUFHUND NIEDER, Typ Schwyzer (59/60) : Croiser uniquement les sujets blancs/rouges avec des blancs/rouges.